

Compte-rendu CAPA Accélération de carrière des PsyEN du 07 février 2019



Membres présents pour l'administration : Mr CALLUT (SG Adjoint de la DRH), Mr ROBOT (Chef de la DPE), Mme MORICE (Cheffe du bureau de la DPE), Mme JOBERT (Ajointe du Chef de la DPE), Mme RAY (Cheffe du bureau des actes collectifs), Mme ROBERT (Bureau des actes collectifs), Mme BRITES (Bureau des actes collectifs), Mme GAUCHER (IEN-IO chargée de circonscription du 1^{er} degré), Mme BOUTET (IEN-IO du Loiret)

Membres pour le SNES-SNUIPP-FSU : Mme BERGER, Me TISSIER, Me PASCUAL

Membre pour le SGEN-CFDT : Mme RENE, Mme NADER

Lors de cette CAPA d'accélération de carrière ont été vues les situations des collègues ayant eu leur rendez-vous de carrière lors de l'année 2017-2018 et promouvables à une possible accélération de carrière.

Rappel : 30 % des personnels peuvent bénéficier d'une réduction d'une durée d'un an lors du passage du 6^e au 7^e échelon (1^{er} rdv de carrière) et du 8^e au 9^e échelon (2nd rdv de carrière). La situation prise en compte est celle de l'agent au 31 Août de l'année en cours. Ainsi, pour le 1^{er} rdv de carrière, seuls les collègues étant au 6^e échelon depuis plus de 12 mois et moins de 24 mois, pour l'année 2017-2018 étaient concernés. De la même manière, seuls les collègues étant au 8^e échelon depuis plus de 18 mois et moins de 30 mois sur l'année 2017-2018 ont été concernés. (Pour plus de détails sur la procédure, voir les tracts de RDV de carrière EDO et EDO ci-joint).

Petite précision : lors de la phase de dialogue, lorsque vous recevez les avis primitifs, vous pouvez demander la révision de votre avis via I-Prof, mais n'oubliez pas de prévenir votre IEN-IO et votre DCIO par mail de cette demande.

Nombres de PsyEN promouvables au 7^eme échelon : 4 PsyEN EDO

Nombre de PsyEN promouvables au 9^eme échelon : 10 PsyEN (1 EDA et 9 EDO)

Pour nous joindre, une seule adresse : psyen.orleans-tours@fsu.fr

Rappel des règles pour l'étude des situations :

-30 % de promus pour chaque rdv de carrières

-Respect de l'équilibre hommes-femmes dans l'ensemble du corps (15 % hommes et 85 % de femmes dans notre académie)

Critères : Avis final de la Rectrice > Ancienneté de service > Ancienneté dans l'échelon > Age

Ont été promus 1 PsyEN Edo pour le 7ème échelon et 2 PsyEn Edo et 1 PsyEn EDA pour le 9ème échelon. Nous avons demandé à ce que soit établie une liste complémentaire. Tous les avis « Excellent » ont été promus.

La FSU est intervenue afin que le cumul des reliquats de l'année dernière et de cette année (0,7 pour le passage du 6ème au 7ème et 0,8 pour le passage du 8ème au 9ème) soit utilisé et permette au moins une promotion de plus pour le passage au 9ème échelon. L'administration a refusé au prétexte que les directives strictes du ministère l'interdisent.

La FSU continue à dénoncer l'absurdité de ce système d'avis.

Les commissaires paritaires du SNES-SNUIPP-FSU vous proposent, si vous le souhaitez, de nous faire parvenir la copie de votre avis (avec la grille des items) afin que nous puissions contester d'éventuelles irrégularités lors des CAPA d'avancement accéléré ou accès HC ou Accès à la Classe Exceptionnelle.

Pour les psyEDA détachés dans le corps des psychologues : La DGRH vient de décider que, pour les psychologues détachés, les changements de grade (Hors classe, Classe exceptionnelle), l'accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle prononcés dans le corps d'origine (PE) seront actés dans le corps d'exercice.

<http://psyen.fsu.fr/spip.php?article159>

La DPE nous a communiqué les départs à la retraites enregistrés à ce jour :

EDO : -1 départ au CIO de Blois

-1 départ au CIO de Châteauroux

EDA : -2 départs dans le 37

-1 départ dans le 45

-1 départ dans le 36

Pour nous joindre, une seule adresse : psyen.orleans-tours@fsu.fr

Pour le mouvement Intra, le Rectorat a demandé le calibrage suivant au MEN :

5 postes de PsyEn EDA

7 postes de PsyEn EDO

Bien loin de couvrir les besoins !

Pour le mouvement intra des PsyEn EDA : Le vœu précis correspond à l'école de rattachement du RASED. Cependant, en raison d'un défaut de paramétrage du logiciel national, vous ne pourrez demander comme vœu précis que la circonscription sur laquelle se situe votre RASED. Vous complétez alors votre demande de mouvement informatique par un mouvement papier sur lequel vous indiquerez précisément la ou les écoles de rattachement qui vous intéressent. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez connaître le détail de toutes les écoles abritant un RASED.

Le SNES-FSU a fait deux demandes d'Audience, l'une à la Rectrice et l'autre auprès de la Région. À ce jour, aucune date ne nous a été communiquée.

Prochaines dates à retenir :

-CAPN : Mouvement inter- 8 mars

-CAPA PsyEN : Postes adaptés- Congé formation- 11 mars

-GT PsyEN : Bonification handicap – 29 avril

-GT PsyEN : Barèmes mouvements intra – 16 Mai

-CAPA PsyEN : Mouvement intra et Hors Classe – 18 Juin

Pour nous joindre, une seule adresse : psyen.orleans-tours@fsu.fr